



Les Brèves de la CGT

juin 2023 N°1

s'informer pour agir ensemble

Point sur l'action en cours de la CGT

L'AG de la CGT du 27 avril

L'AG et les heures mensuelles d'information du 27 avril 2023 organisées par la CGT à destination des agents ont été une réussite, nous avons rempli la salle. Nous avons dépassé le seuil des 300 signatures de la pétition. Tout cela malgré un contexte qui n'aura pas été facilitateur pour cette rencontre syndicale.

Il est encore possible de signer la pétition. Pour cela appeler le syndicat au 06 18 08 13 93.

Courrier au Président du 4 mai sur le pouvoir d'achat

Nous avons également fait parvenir un courrier au Président le 4 mai 2023 sur les 4 sujets suivants :

- La remise en cohérence des régimes indemnitaires et leur réévaluation ;
- Comme cela avait été acté pour 2023, la revoyure des lignes directrices de gestion (point bonus, valorisation des lauréats des examens professionnels et redéfinition des ratios d'avancements et de promotions) ;
- Des propositions que nous souhaitons faire dans le cadre de la commission d'action sociale (chèques déjeuner, participation financière à la mutuelle et au complément de salaire ...) ;
- L'institutionnalisation du télétravail.

Le courrier de la CGT adressé au Président est consultable sur notre blog « cgt-cd87 » ou en scannant le QR code ci-contre.



Les conséquences

La démonstration de la CGT du 27 avril et le courrier du 4 mai aura semble-t-il eu des conséquences immédiates. Le 5 mai, les syndicats ont été enfin destinataires d'une invitation du DGS à participer à un échange le mardi 16 mai 2023 sur les avancements, les promotions ainsi que sur d'autres sujets.

L'administration sort enfin d'un long silence malgré de nombreuses sollicitations de la CGT par courrier.

La rencontre avec l'administration du 16 mai (...)

La rencontre avec l'administration du 16 mai a été cordiale et fructueuse.

Les promotions et avancements.

Cette année l'administration va procéder à 146 avancements et promotions contre 123 en 2022. C'est conforme à l'engagement du Président même si nous aurions pu espérer plus.

Les lignes directrices de gestion vont également être revues fin 2023 comme nous l'avions demandé dans le courrier consultable ci-dessus.

Nous en profiterons pour demander la suppression des points bonus, la révision des ratios d'avancement, la valorisation des examens professionnels et des concours et moins de subjectivité dans les critères qui définissent la position des agents sur les tableaux de classement.

Le forfait mobilité durable.

La CGT a demandé à l'administration par un courrier en date du mois de mars 2023, l'application stricte de la loi sur le forfait mobilité durable qui est beaucoup plus avantageux pour les agents que celui en cours au CD87.

C'est chose faite, l'administration nous l'accorde. Ce devrait être formalisé au CST du 5 juin 2023.

Régime indemnitaire pour les CDD.

Le versement du régime indemnitaire dès le 1^{er} mois pour tous les contractuels demandé depuis 2 ans par la CGT a enfin été accordé.

A notre demande, l'administration l'avait dans un premier temps accordé au contrat de plus d'un an, puis face à notre insistance, au contrat sur les métiers en tension.

C'est une très belle avancée pour lutter contre l'exploitation des contractuels, qui par leur statut sont souvent déjà précarisés.

Audit.

Enfin ! L'administration semble disposer à nous accorder un audit piloté par un intervenant externe. Nous attendons de voir !

La semaine de quatre jours.

Le 10 mars 2022, la CGT avait interpellé le Président par courrier et proposé, entre autres, la semaine de travail de 4 jours.

Aujourd'hui, l'administration nous propose de réfléchir à cette possibilité dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Augmentation du titre restaurant.

Plus 0.50 cts d'euro sur les titres restaurant uniquement à la charge de l'employeur. Cette deuxième augmentation promise au moment des discussions sur le pouvoir d'achat en mai 2022 semblait avoir été oublié.

LA CGT du CD87 DENONCE LE C.I.A. AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF (Complément Indemnitaire Annuel).

La CGT l'assume !

La CGT a introduit une requête **pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif contre le Département**. Nous demandons l'annulation partielle de la délibération en date du 3 février 2023 portant modalités d'application du C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel).

Et pour cause !

Au départ, l'administration nous a imposé un C.I.A. sans la moindre indication sur l'enveloppe budgétaire, sans montant individuel, sans informations sur le mode d'attribution, avec des critères d'exclusions : au-delà de **7 jours** non consécutifs et 21 jours consécutifs d'absence pour raison de santé et autorisation d'absence (ex. jour enfant malade). Une enveloppe serait attribuée aux directeurs qui la répartiraient en fonction de critères subjectifs.

C'est la faute de la CGT !

Non, c'est faux ! Si le C.I.A. est suspendu, ce ne sera pas de la faute de la CGT, ce sera une décision libre de l'administration.

Si l'administration est sûre de la légalité de sa délibération, elle peut très bien l'appliquer même si une procédure est en cours.

Faire une contre-proposition

L'administration souhaite que l'on retire notre requête auprès de Tribunal administratif, c'est à ce titre que la CGT a été reçue par la Direction générale. La CGT va réunir *les membres de sa commission exécutive** pour construire une contre-proposition afin de trouver une issue à cette situation qui convienne à tous.

****La commission exécutive de la CGT du CD87 : C'est l'organe dirigeant du syndicat composé uniquement d'agents très divers de la collectivité. Les décisions se prennent démocratiquement par vote.***

Les membres de la commission exécutive de la CGT. Scannez le QR code.



